

CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME AUVERGNE

Siège social : 6 rue du Clos Notre Dame
63000 CLERMONT FERRAND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12 mois clos le 31/12/2019



QUBBE

Siège social : 5A rue Louis Blériot, 63000 CLERMONT-FERRAND

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 12 mois clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale l'association CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME AUVERGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME AUVERGNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

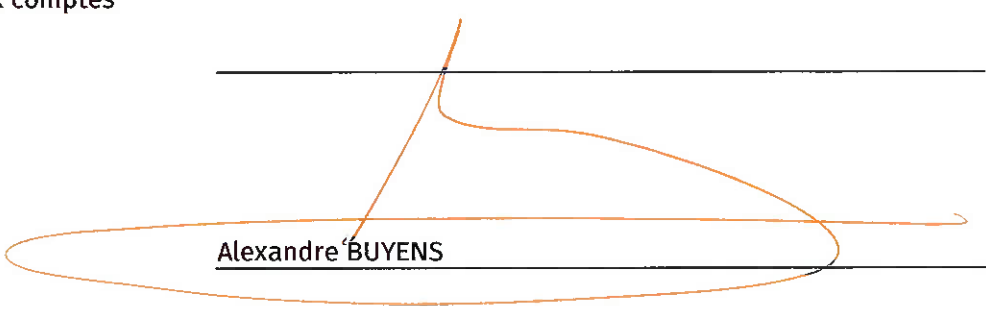
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 juin 2020

Le commissaire aux comptes

QUBBE



Alexandre BUYENS

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan et résultat de l'Association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 098	1 098				
Autres immobilisations corporelles	21 135	21 135			675	0,33
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	22 232	22 232			675	0,33
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	31		31	0,02		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	73 345		73 345	48,99	95 487	46,75
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	72 891		72 891	48,69	105 741	51,77
Charges constatées d'avance	3 436		3 436	2,30	2 357	1,15
TOTAL (II)	149 703		149 703	100,00	203 585	99,87
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	171 935	22 232	149 703	100,00	204 260	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:					
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		44 640	29,82	44 640	21,85
Report à nouveau		80 993	54,10	85 420	41,82
Résultat de l'exercice		-35 423	-23,65	-4 427	-2,16
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
-Fonds associatifs avec droit de reprise					
. Apports					
. Legs et donation					
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
-Ecarts de réévaluation					
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
-Provisions réglementées					
-Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL (I)		90 210	60,26	125 633	61,51
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
TOTAL (II)					
FONDS DEDIES					
. Sur subventions de fonctionnement					
. Sur autres ressources					
TOTAL (III)					
DETTES					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		10 386	6,94	24 292	11,89
Autres		33 292	22,24	34 006	16,65
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance		15 815	10,66	20 329	9,95
TOTAL (IV)		59 493	39,74	78 626	38,49
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL PASSIF		149 703	100,00	204 260	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					



COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Ventes de marchandises						200	0,90		-200		-100,00
Production vendue de biens						22 023	99,10		-3 938		-17,87
Prestations de services	18 085		18 085	100,00							
Montants nets produits d'expl.	18 085		18 085	100,00		22 223	100,00		-4 138		-18,81
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation			156 687	866,39		204 439	919,94		-47 752		-23,35
Cotisations			825	4,56		1 294	5,82		-469		-36,23
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs											
Autres produits			4	0,02		3	0,01		1		33,33
Reprise sur provisions, dépréciations											
Transfert de charges			1 964	10,86		1 759	7,92		205		11,65
Sous-total des autres produits d'exploitation			159 480	881,84		207 496	933,70		-48 016		-23,13
Total des produits d'exploitation (I)			177 564	981,83		229 719	N/S		-52 155		-22,69
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Exédent transféré (II)											
PRODUITS FINANCIERS:											
De participations											
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif											
Autres intérêts et produits assimilés			514	2,84		685	3,08		-171		-24,95
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (III)			514	2,84		685	3,08		-171		-24,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS:											
Sur opérations de gestion						900	4,05		-900		-100,00
Sur opérations en capital											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Total des produits exceptionnels (IV)						900	4,05		-900		-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			178 078	984,67		231 304	N/S		-53 226		-23,09
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-35 423	-195,86		-4 427	-19,91		-30 996		-700,15
TOTAL GENERAL			213 500	N/S		235 730	N/S		-22 230		-9,42
CHARGES D'EXPLOITATION:											
Achats de marchandises											
Variations stocks de marchandises											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements											
Autres achats non stockés			3 402	18,81		4 976	22,39		-1 574		-31,62
Services extérieurs			36 466	201,64		32 474	146,13		3 992		12,29
Autres services extérieurs			22 810	126,13		25 504	114,76		-2 694		-10,55
Impôts, taxes et versements assimilés			615	3,40		617	2,78		-2		-0,31
Salaires et traitements			113 019	624,93		123 698	556,62		-10 679		-8,52
Charges sociales			36 509	201,87		47 407	213,32		-10 898		-22,98
Autres charges de personnel											
Subventions accordées par l'association											
Dotations aux amortissements et aux dépréciations											
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			335	1,85		1 004	4,52		-669		-66,62
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations											



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations .Pour risques et charges : dotation aux provisions (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées Autres charges	1	0,01	10	0,04	-9	-89,99
Total des charges d'exploitation (I)	213 157	N/S	235 689	N/S	-22 532	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIÈRES: Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	340	1,88	11	0,05	329	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	340	1,88	11	0,05	329	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	3	0,02	30	0,13	-27	-89,99
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	213 500	N/S	235 730	N/S	-22 230	-9,42
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	213 500	N/S	235 730	N/S	-22 230	-9,42
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS : Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	5 633		5 535			
TOTAL	5 633		5 535			
CHARGES : Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole	5 633		5 535			
TOTAL	5 633		5 535			



Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 149 703,13 E.

Le résultat net comptable est une perte de 35 422,65 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Subventions :

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées au vu de la convention avec l'organisme financeur pour la totalité obtenue. Celles qui n'ont pas été perçues sont enregistrées par le compte Produits à recevoir. Les subventions accordées pour une période ne coïncidant pas avec la durée de l'exercice social sont comptabilisées au prorata des mois subventionnés pour l'exercice, la part correspondant à la période ultérieure étant inscrite dans un compte Produits perçus d'avance.

Pour cet exercice, des produits à recevoir ont été inscrits pour un montant de 75345 Euros. Les Produits constatés d'avance s'élèvent à 15815 Euros.

Fonds dédiés :

Au 31/12/19, le solde des fonds dédiés est à zéro.

Engagement de retraite :

L'association n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

EVENEMENTS POST CLOTURE

L'émergence et l'expansion du coronavirus (« Covid-2019 ») début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de la Chine mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019.

Ce sont des éléments nouveaux apparus en janvier 2020. Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes.

Nous avons procédé à une identification des potentiels impacts post-clôture de l'évolution du coronavirus. Il n'est cependant pas à ce jour possible d'en déterminer les impacts chiffrés.

Néanmoins, malgré ce contexte difficile la société considère avoir les moyens de poursuivre son activité sur l'exercice 2020 et produira ses comptes en hypothèse de continuité d'exploitation.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 22 232 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 762		530	22 232
Immobilisations financières				
TOTAL	22 762		530	22 232

Amortissements et provisions d'actif = 22 232 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 087	335	190	22 232
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	22 087	335	190	22 232

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel maison qui	1 098	1 098	0	5 ans
Instal./agenc.divers	5 053	5 053	0	de 5 à 7 ans
Materiel bureau+informat	2 908	2 908	0	de 3 à 4 ans
Mobilier	13 174	13 174	0	de 1 à 10 ans
TOTAL	22 232	22 232		

Etat des créances = 76 812 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	76 812	76 812	
TOTAL	76 812	76 812	

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Produits à recevoir par postes du bilan = 73 376 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	73 376
Disponibilités	
TOTAL	73 376

Charges constatées d'avance = 3 436 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 59 493 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	10 386	10 386		
Dettes fiscales & sociales	33 292	33 292		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	15 815	15 815		
TOTAL	59 493	59 493		

Charges à payer par postes du bilan = 36 329 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 386
Dettes fiscales & sociales	25 943
Autres dettes	
TOTAL	36 329

Produits constatés d'avance = 15 815 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	4	0

Variation des fonds associatifs

	31 décembre 2018	Variation	31 décembre 2019
Réserve disponible	7 782	36 859	44 640
Réserve « apprenance »	36 859	-36 859	0
Report à nouveau	85 420	- 4 427	80 993
Résultat de l'exercice	- 4 427	4 427	- 35 423
Fonds associatifs	125 633		90 210

Engagements de retraite

Le passif social concernant les indemnités de fin de carrière, estimé sur la base du départ volontaire du salarié, s'élève à 17 953 euros au 31.12.2019.

La méthode utilisée est rétrospective : (salaire brut annuel /12) * nombre de mois acquis aujourd'hui * taux de turnover * taux de mortalité * taux de progression salariale * taux d'actualisation financière * taux de charges sociales.

Taux actualisation financière : 1.3 %

Taux de charges patronales cadres : 35 %

Taux de charges patronales non cadres : 27 %

Taux évolution salariale : 0.5 %

Evaluation des contributions volontaires en nature

Le bénévolat est inscrit pour un montant de 5 633 € et représente le temps passé valorisé au taux chargé de 15 €.

Rémunération des cadres dirigeants

Un seul cadre dirigeant étant concerné par cette obligation, l'information n'est pas fournie car cela reviendrait à donner une information individuelle.

CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME AUVERGNE

Siège social : 6 rue du Clos Notre Dame

63000 CLERMONT FERRAND

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2019



QUBBE

Siège social : 5A rue Louis Blériot, 63000 CLERMONT-FERRAND

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Riom

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

À l'assemblée générale de l'association CENTRE DE RESSOURCES ILLETRISME AUVERGNE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

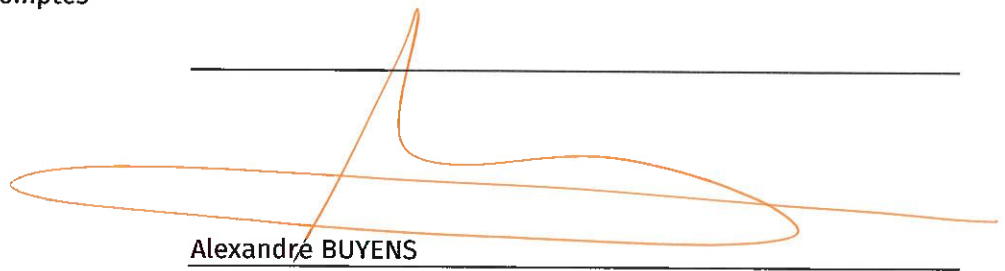
Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 juin 2020

Le commissaire aux comptes

QUBBE



Alexandre BUYENS
